

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 17 février 2021

N° 16

**Objet : Signature de l'avenant
au Contrat régional d'équilibre
territorial (CRET) sur la clause
de revoyure à ml-parcours,
entre Provence Alpes
Agglomération et la Région Sud
Provence Alpes Côte d'Azur**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Éric
AUZET Guy
BASSET Françoise
BOURJAC Jean Marie
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain
REBOUL Childéric
PIERI Bernard
PIERRISNARD Jacqueline
POSTEL Chrystelle
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/02/2021

Application agréée E-Inpact.com

99_DE-004-200007437-20210217-16_17022021

Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération est signataire d'un CRET 2^{ème} génération, qui a été validé par le Conseil d'agglomération du 26 juin 2019.

Il s'agit d'une nouvelle génération de contrat dont le cadre a été approuvé par la Région le 16 Mars 2018. Elle constitue le support privilégié de déploiement du Plan climat régional « Une COP d'avance » adopté le 15 décembre 2017 par le Conseil régional ainsi qu'un outil de financement permettant la mise en œuvre de certaines orientations et certains objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

A travers ce CRET de deuxième génération, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Ce contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale.

La stratégie proposée et partagée en termes de développement et d'aménagement durables se fonde sur les enjeux du territoire de Provence Alpes Agglomération au regard des cinq grands axes du Plan climat régional. Elle se décline en une série d'opérations prioritaires et structurantes selon les cinq axes de ce plan :

- Axe 1. Cap sur l'éco-mobilité
- Axe 2. Une Région neutre en Carbone
- Axe 3. Un moteur de croissance
- Axe 4. Un patrimoine Naturel préservé
- Axe 5. Bien vivre en Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Revoyure :

La revoyure à mi-parcours de programmation permet de réajuster le plan d'action au regard de l'avancement des projets et des opportunités de financements. Ces arbitrages font l'objet du nouveau plan d'action annexé à la présente délibération.

Pour rappel, le montant contractualisé de la dotation régionale était d'un montant maximum de 3 244 428 € (trois millions deux cent quarante-quatre mille et quatre cent vingt-huit Euros) pour la durée du contrat.

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-20067437-20210217-10_17022021

Il vous est demandé :

- d'approuver les termes de l'avenant au Contrat régional d'équilibre territorial 2019-2022 entre Provence Alpes Agglomération et la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur (ci-joint avec son plan d'action annexé) et d'autoriser Madame la Présidente à le signer dès qu'il aura été adopté en séance plénière du Conseil régional.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A la majorité pour :

1 vote contre : Mme BAUDOUI Marie Anne

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

A blue circular stamp of the Provence Alpes Agglomération is visible, featuring a central emblem and the text 'PROVENCE ALPES - AGGLOMERATION' around the perimeter. To the right of the stamp is a large, stylized blue ink signature.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20210217-16_17022021

